

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-14  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**"COEUR DE VILLE"**  
**N°2026-02 - L'AIDE**  
**A L'IMPLANTATION**  
**COMMERCIALE EN**  
**CŒUR DE VILLE -**  
**AVENANT N°1 AU**  
**REGLEMENT**  
**D'ATTRIBUTION**  
**DES AIDES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 20 JANVIER  
2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 20 JANVIER  
2026

PUBLICATION DE LA  
PRÉSENTE EN DATE  
DU

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29 JAN. 2026

ID : 011-211100763-20260126-DB202614-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Précillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

### Procurations :

Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Précillia GRANIER,  
Élisabeth ESCAFRE donne pouvoir à Hélène GIRAL,  
Régine SURRE donne pouvoir à Marie-Claude BOURREL,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Audrey GAIANI,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents :** Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville (secteur rue Gambetta, Place de Verdun et rue du 11 novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale, approuvé par délibération du

Conseil Municipal n° 2023-75 du 28 mars 2023 et complété par délibération n°2024-222 du 7 octobre 2024.

A ce jour, ce sont 27 commerces qui ont bénéficié de cette aide aux loyers depuis le début de l'opération.

Dans le cadre du programme de soutien du commerce en centre-ville et afin de contribuer à l'embellissement des espaces publics, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un complément d'aide pour l'acquisition de mobilier de terrasse (tables, chaises), ainsi qu'aux autres éléments de terrasses (parasols, jardinières de décoration).

Une aide de 80% du montant HT des acquisitions éligibles, plafonnée à 5000€ HT, sera octroyée pour les commerces situés dans le périmètre de l'aide (bars, restaurants, salons de thé...) bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une terrasse à la date de la demande.

Un avis préalable par la Commune est obligatoire avant tout achat, après validation des choix esthétiques par l'Architecte des Bâtiments de France. Seuls des matériaux et des coloris cohérents avec le site patrimonial remarquable seront autorisés.

Vu l'avis favorable du Comité d'Aide à l'Implantation Commerciale en date du 23 janvier 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier de terrasse dans le cadre de l'aide à l'implantation ou au maintien des commerces.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale.

**INDIQUE** que cette aide vient en complément des aides à l'implantation commerciales (aide aux loyers et à la réhabilitation des devantures).

**PRECISE** que les aides seront attribuées pour l'année 2026, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 20 000 euros, opération 9006 aménagement urbain article 20421 subvention d'équipement.

**INDIQUE** que ces dépenses seront inscrites au budget de la commune, article 65742.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 26 Janvier 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD